



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2022-120

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2022

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

12-2022-08-01-00001 - Délégation de signature à M. le colonel Frédéric BRACHET, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l' Aveyron (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2022-08-01-00001

Délégation de signature à M. le colonel Frédéric
BRACHET, commandant le groupement de
gendarmerie départementale de l' Aveyron



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

PÔLE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

Arrêté du 1^{er} août 2022

Objet : Délégation de signature à M. le colonel Frédéric BRACHET,
commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU l'article L211-11 du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron ;

VU l'instruction interministérielle portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre du 13 mars 2018 (NOR : INTA1801862J) ;

VU l'instruction interministérielle relative à l'indemnisation des services d'ordre du 15 mai 2018 (NOR : INTK1804913J) ;

VU l'ordre de mutation du 27 janvier 2022 nommant M. le lieutenant-colonel (TA) Frédéric BRACHET en qualité de commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron à compter du 1^{er} août 2022 ;

VU l'ordre de mutation du 30 août 2021 nommant M. le lieutenant-colonel Éric LÉVÊQUE en qualité de commandant en second du groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron à compter du 1^{er} novembre 2021.

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

- A R R E T E -

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 72 30
Mél. : pref-coordination@aveyron.gouv.fr
PREF/DCPPAT/PCI

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. le colonel Frédéric BRACHET, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron, à l'effet de signer les conventions relatives aux modalités d'exécution techniques et financières des prestations de services d'ordre fournies par les forces de gendarmerie, dans la mesure où ces prestations s'exercent sur la seule zone de gendarmerie, à passer entre le représentant de l'État et les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles bénéficiaires de ces prestations.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Frédéric BRACHET, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par le lieutenant-colonel Éric LÉVÊQUE, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture et le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 1^{er} août 2022

Signé

Valérie MICHEL-MOREAUX